

La santé à égalité

Autor(en): **Hanhart, Cosette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[92] (2004)**

Heft 1488

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282790>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La santé à égalité

Les femmes ont statistiquement moins d'infarctus que les hommes, mais elles en meurent plus souvent. De même, les facteurs de stress au travail sont très différents selon les sexes. Pourtant, ces constatations sont rarement prises en compte dans les cursus de formation, la littérature scientifique ou les programmes de santé publique. La mise sur pied d'un organisme de Gender Health entend combler cette lacune.

COSETTE HANHART

La santé est un droit universel. Selon la Constitution de l'OMS, «la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale». Tous les hommes et les femmes en Suisse devraient par conséquent bénéficier d'un accès égali-

taire aux soins de santé. La Suisse a d'ailleurs signé des accords avec l'ONU et l'OMS qui l'engagent à développer une politique de santé non discriminatoire.

Les facteurs qui ont une influence sur la santé des femmes et des hommes sont différents. Mais les connaissances spécifiques à l'un ou l'autre genre sont encore très lacunaires dans de nombreux secteurs de santé publique. La Confédération a fait un pas dans le sens d'une politique de santé tenant compte du genre en créant en 2001 le service Gender Health au sein de l'Office fédéral de la santé publique. Ce service est chargé, au niveau national, des questions relatives à la santé spécifique aux sexes. Il est constitué d'un réseau de chercheurs qui veut encourager la collaboration interdisciplinaire en matière de recherche. L'objectif des membres du réseau est d'élargir les connaissances sur les relations entre le genre et la santé, en sensibilisant la recherche à ces questions. Cette association libre de chercheuse-s et d'enseignant-e-s actifs-ves dans les domaines de la santé et de la science s'entend sur des thèmes communs pour mener à bien des recherches sur les relations et l'équité entre les sexes dans la santé publique. Le réseau travaille dans des domaines tels que la santé publique, la médecine, l'ethnologie,

l'économie, la sociologie ou la psychologie. Des acteurs-trices de la société civile, d'ONG et de différents services de l'administration fédérale sont également impliqué-e-s, afin de refléter les multiples facettes de cette thématique. Actuellement, les deux questions de recherche qui sont traitées sont les suivantes : les coûts de la santé imputables aux femmes sont-ils plus élevés que ceux imputables aux hommes ? La pauvreté favorise-t-elle les maladies ? D'autres thèmes, tels que la santé sexuelle et reproductive, la violence, les différences sociales dans la santé, les dépendances, le travail et la santé sont également au programme de ces prochaines années.

Le service Gender Health tient à disposition des personnes intéressées des fiches d'information, du matériel de travail, des rapports et des données sur le thème Gender Health. Ce service prépare également des rapports à l'attention du Conseil fédéral et du Parlement dans le domaine de la santé publique tenant compte du genre. Il a un rôle consultatif au sein de l'Administration fédérale, et participe de manière ponctuelle à des manifestations de formation continue à l'attention d'experts du Gender Health. •

Les femmes ne recourent pas davantage aux prestations du système de santé. C'est seulement parce qu'elles vivent plus longtemps et que les coûts de la grossesse et de la naissance leurs sont imputés de manière unilatérale que les chiffres sont trompeurs. De plus, les femmes contribuent plus largement à limiter les dépenses de santé, car elles sont bien plus engagées dans les soins prodigués à domicile que les hommes.

Jusqu'à présent, on a toujours prétendu que les femmes faisaient davantage appel aux prestations de la santé publique que les hommes. Les chiffres semblaient le confirmer. En effet, en 2001, plus de 60% des dépenses des assurances maladies concernaient des soins payés aux femmes. Mais l'étude *Les coûts de la santé selon le sexe** montre que la différence provient de ce que les femmes vivent plus longtemps que les hommes. En outre, les coûts liés à la grossesse ou à une naissance sont imputés aux femmes de manière unilatérale, bien que la procréation soit l'affaire des deux sexes. De même, les dépenses qui découlent de la violence exercée contre les femmes leur sont également attribuées. Si l'on tient compte de ces facteurs, les femmes ne génèrent pas beaucoup plus de coûts que les hommes sur une année de vie moyenne.

L'étude se penche également sur les autres organes de financement de la santé. Tandis que les assureurs-maladie enregistrent des dépenses plus élevées pour les femmes, la situation est exactement inversée pour les autres assurances sociales. En effet, les hommes sont les principaux bénéficiaires des assurances-accidents, invalidité, vieillesse et survivants, ainsi que de l'assurance militaire.

Si on ne considère pas uniquement les dépenses, mais également les prestations, il s'avère que les femmes contribuent beaucoup plus à limiter les dépenses de santé que les hommes. Les femmes assument en effet une plus large part des prestations de soins à domicile non rémunérées que les hommes (cf. *Emilie* n°1476, octobre 2003). •

* Etude de l'Observatoire suisse de la santé et de l'Office fédéral de la santé